

# Bilan d'activité 2014



Former, promouvoir, développer, informer :  
les actions au service des élus et de la forêt communale

Le réseau des Communes forestières est constitué de quarante sept associations départementales, de onze Unions régionales et d'une Fédération nationale.

## Financement du Régime forestier

Les Communes forestières se sont fortement mobilisées contre le projet d'augmentation de 50 M€ sur 3 ans de la contribution des collectivités au financement de l'ONF. En réponse, le Ministre Stéphane LE FOLL a annoncé que la contribution des communes ne serait pas majorée en 2015. En contrepartie, il a proposé d'avancer de un an la négociation du contrat Etat/ONF/Communes forestières qui devait arriver à terme fin 2016.

Dans le prolongement de cette mobilisation, le Ministre a reçu le 19 novembre 2014 une délégation des élus de la Fédération nationale des Communes forestières. Au nom de l'ensemble des communes adhérentes, les élus ont défendu le maintien de l'ONF comme opérateur unique, garant d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt publique, et refusé une augmentation des frais de garderie et de la contribution à l'hectare.

Fin 2014, un calendrier de travail a été mis en place pour poser le cadre de la négociation du prochain contrat. Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué. Il se compose du cabinet du ministre, du Président de l'ONF, des Président et Vice-président de la Fédération nationale des Communes forestières. Il déterminera les grandes orientations et les objectifs du contrat. Parallèlement, une mission d'expertise sera engagée par les trois ministères de l'agriculture, de l'économie et de l'environnement.

## Loi d'avenir

Adoptée le 11 septembre 2014, la loi d'avenir :

- reconnaît les politiques forestières territoriales,
- prend en compte les massifs forestiers comme bassins d'approvisionnement supra régionaux,
- supprime les Plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF),
- crée le fonds stratégique de la forêt et du bois devant servir au financement de projets d'investissements, prioritairement en forêt.

Ce geste politique, même si ce fonds est encore faiblement doté, ouvre la possibilité aux acteurs de la filière d'investir dans le renouvellement forestier.

## Contrat de filière

Le 16 décembre 2014, le contrat du Comité stratégique de la filière bois (CSF) a été signé au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, par Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, Alain ROUSSET, Président de l'Association des régions de France et Luc CHARMASSON, Vice-président du CSF bois.

Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières, en apposant sa signature sur ce contrat, marque l'engagement des Communes forestières dans la construction d'une politique pour la filière.

La première vocation du contrat est de valoriser la ressource forestière et d'utilisation prioritaire des bois issus des forêts françaises. En complément du fonds stratégique de la forêt et du bois défini dans la Loi d'avenir, le fonds chaleur géré par l'ADEME consacrera jusqu'à 30 millions d'euros par an à des actions de mobilisation du bois. L'investissement et l'innovation dans les entreprises de la transformation seront soutenus à hauteur de 40 millions d'euros par le fonds bois, géré par la banque publique d'investissement et par les fonds régionaux et européens inscrits dans les programmes stratégiques régionaux et interrégionaux.



Le volet forestier de la loi d'avenir comporte d'autres avancées significatives : la réaffirmation du caractère durable et multifonctionnel de la forêt, l'ouverture d'une possibilité de rémunération des aménités positives procurées par les espaces boisés (protection de la ressource en eau, qualité des paysages, préservation du patrimoine et de la biodiversité, attractivité, qualité de vie, stockage du carbone en forêt), le renforcement de la valeur des documents de gestion forestière...



## Hommage à Jean-Claude MONIN

La maladie a emporté Jean-Claude MONIN, ancien Président national des Communes forestières, le 5 novembre 2014 à l'âge de 71 ans.

Il a assuré de nombreux mandats au sein des Communes forestières :

- Vice-président de la Fédération nationale des Communes forestières de 1983 à 2000,
- Président délégué de 2001 à 2007,
- Président de 2008 à 2014,
- Président de l'Union régionale des Communes forestières Rhône-Alpes de 1990 à 2014,
- Vice-président de l'ONF de 2000 à 2014,
- Président du Comité consultatif de la forêt communale depuis 2012.

... comme au niveau local :

- Maire de Saint-Jean d'Arvey (Savoie) de 1971 à 2014,
- Conseiller Général de 1973 à 1979,
- Vice-président de l'Agglomération de Chambéry Métropole de 2008 à 2014 en charge du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité.

Il a été Président du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Savoie en 1979 et Président fondateur de la Fédération nationale des CAUE de 1981 à 1992.

Il a beaucoup œuvré pour les Communes forestières. Nous lui devons notamment :

- la structuration de la formation des élus avec la création en 1990 de l'Institut de formation forestière communale,
- l'introduction des chartes forestières du territoire dans le rapport BIANCO de 1998 : « La forêt : une chance pour la France », traduite dans la Loi d'orientation forestière de 2001,
- après les tempêtes de décembre 1999, la stratégie de commercialisation des bois et l'attribution d'aides financières aux communes au travers de la Loi d'orientation forestières de 2001.

Il porte les programmes « 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural » et « 100 constructions publiques en bois local » et n'hésite pas à montrer l'exemple en installant dans sa commune deux chaufferies à plaquettes forestières et en lançant la construction d'un bâtiment multifonctionnel (photo ci-dessous et voir encadré).



*« Il nous a donné beaucoup de temps, d'énergie et de force de conviction, pour faire grandir notre Réseau des Communes forestières »*  
Jacky FAVRET.



De gauche à droite : Jacky FAVRET, Jean-Claude MONIN et Stéphane LE FOLL

Bâtiment communal multifonctionnel de 1000 m<sup>2</sup> abritant la mairie, la bibliothèque, la halte-garderie et la crèche de Saint-Jean- d'Arvey.

La commune a souhaité que les bois proviennent de sa forêt communale certifiée PEFC. La réalisation du bâtiment nécessitait 300 m<sup>3</sup> de bois sciés de qualité (planchers, structure, bardage, menuiseries).

Bilan des bois utilisés :

Structure, planchers : 200m<sup>3</sup> sapin communal

Menuiseries : 10m<sup>3</sup> hêtre et pin (Isère, Hautes alpes)

Lamellé collé : 18m<sup>3</sup> épicéa

Bardage : 23m<sup>3</sup> mélèze (Hautes Alpes)

Platelage extérieur : 16m<sup>3</sup> mélèze (Hautes Alpes)



# Le réseau des Communes forestières

Adhérent au réseau des Communes forestières : les communes propriétaires de forêt, les structures de coopération intercommunale (communauté de communes, Pays) et les collectivités intéressées pour faire de la forêt et la filière bois un axe de leur développement.

## Séminaire régional

Les 2 et 3 octobre derniers, les anciens et les nouveaux administrateurs de l'Union régionale des Communes forestières se sont réunis en séminaire à Uxelles, dans le Jura. L'objectif de cette rencontre était de dresser un bilan des actions conduites par les Communes forestières de 2008 à 2013 et de déterminer leur feuille de route pour la période 2014-2020.



## Feuille de route

La mise en oeuvre de cette feuille de route n'est possible que si le Régime forestier et l'ONF comme opérateur unique sont maintenus. Si ce contexte changeait, la stratégie des Communes forestières devrait alors être adaptée. Dans ce cadre, les administrateurs de l'Union régionale ont transmis à la Fédération une contribution politique sur l'évolution du Régime forestier et du principe de gestionnaire unique.



**six objectifs  
opérationnels**

### Achever l'organisation de la gouvernance avec l'ONF aux échelles régionale et locale

- l'organisation du réseau (page 4)

### Conduire une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt communale dans le cadre du Régime forestier

- la formation des élus (page 5)

### Engager les communes dans une sylviculture dynamique

- la formation des élus et le modèle de gestion (page 8)

### Approvisionner les transformateurs régionaux en circuits courts au prix du marché

- le programme 100 constructions publiques en bois local (page 9)

### Permettre à la forêt et au bois d'être les pivots de la transition énergétique et de l'atténuation des changements climatiques

- les actions bois énergie et les plans climat énergie territoriaux (PCET) (page 6)

### Renforcer la contribution de la forêt au développement des territoires

- le développement des territoires par la forêt (page 7)



**deux objectifs  
stratégiques**

### Poursuivre l'implication des Communes forestières dans la filière forêt-bois régionale

- la participation aux travaux de la filière (page 12)

### Affirmer le rôle des Communes forestières de Franche-Comté aux échelles régionale et nationale

- l'organisation du réseau (page 1-2)



**un objectif  
transversal**

### Conforter le réseau des Communes forestières de Franche-Comté

## Les nouvelles équipes

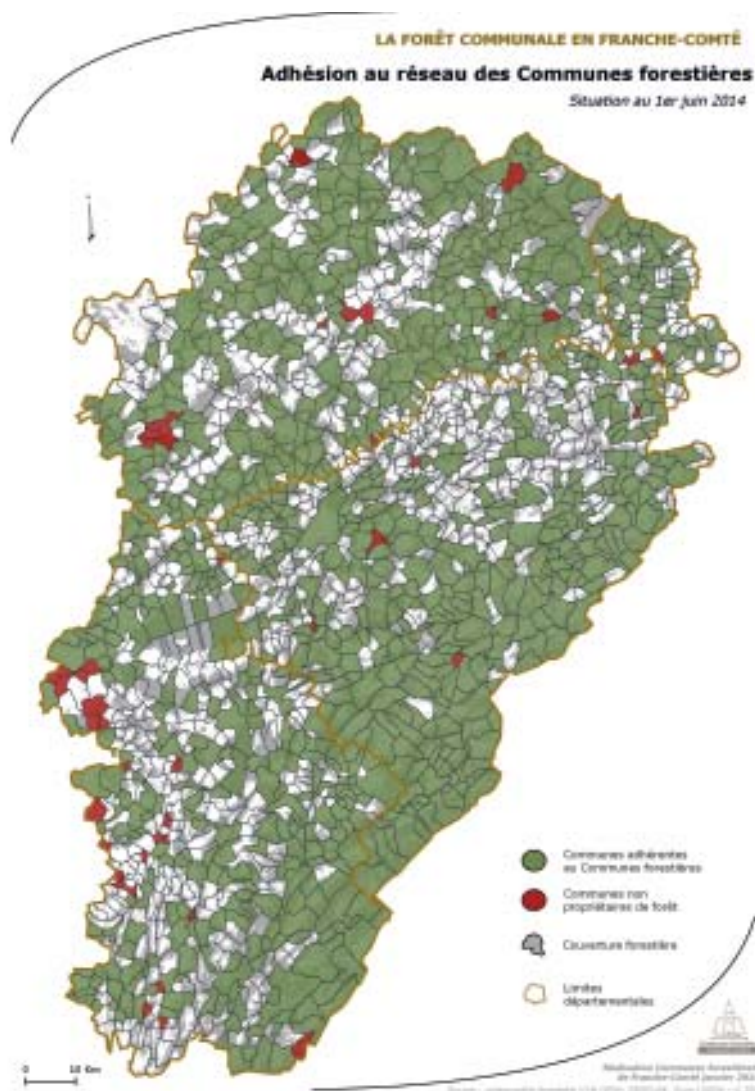
Suite aux élections municipales, les conseils d'administrations des quatre Associations départementales ont été renouvelés. Chaque conseil d'administration a procédé à l'élection de son Président. Ont été élus :

- dans le **Doubs, Christian COUTAL**. Il est aussi Vice-président de l'Union régionale
- en **Haute-Saône, Jacky FAVRET**. Il est aussi **Président de l'Union régionale**
- dans le **Jura, Michel BOURGEOIS**. Il est aussi Vice-président de l'Union régionale
- dans le **Territoire de Belfort, Emmanuelle ALLEMANN**. Elle est aussi Présidente déléguée de l'Union régionale



## Remerciements aux anciens administrateurs

Comme beaucoup de communes, avec les élections municipales du printemps 2014, le réseau des Communes forestières a connu un fort taux de renouvellement de ses administrateurs. Les Présidents et les membres des bureaux des Associations départementales ainsi que les permanents des Communes forestières remercient très sincèrement les anciens administrateurs qui ont œuvré en faveur de nos forêts communales et de nos territoires ruraux forestiers. L'Union régionale qui a vu le jour grâce à leur force de conviction, engage aujourd'hui des actions qui montrent toute l'importance de ce réseau.



## L'importance de la filière en Franche-Comté

**Une ressource en bois abondante : 3<sup>ème</sup> région** la plus boisée de France avec 45% de couverture forestière

**La filière forêt-bois régionale : 3 200 établissements** pour environ 10 100 salariés

**Le poids de la filière : 10% de l'emploi total**

54% de la surface boisée est publique. Les 1746 communes propriétaires d'une forêt jouent un rôle prépondérant dans l'approvisionnement de la filière et participent activement à la dynamisation de l'économie du bois.

Source : *Etat des lieux de la filière forêt-bois en Franche-Comté, réalisé par l'INSEE, la DRAAF et l'ADIB en 2013.*



## Les formations

C'est l'action prioritaire du Réseau des Communes forestières car les élus formés sont plus à même de comprendre les propositions de gestion faites par l'ONF et d'affirmer leurs choix politiques. En Franche-Comté, depuis 2008, les formations sont organisées par l'Union régionale en partenariat avec les quatre Associations départementales et l'ONF.



Par sa surface (50% de la surface de la forêt comtoise) et la quantité de bois qu'elle met sur le marché (60% du bois commercialisé), la forêt communale structure l'amont de la filière bois. Les communes forestières ont un poids prépondérant dans la gestion durable de la ressource en bois, dans l'activité d'exploitation (entreprises de travaux forestiers) et dans l'approvisionnement des transformateurs régionaux (scieries, industries du panneau, papeteries, chaufferies collectives au bois...). 97 % des communes de la région sont propriétaires de forêt. Les recettes qui en sont issues constituent jusqu'à 70 % de leurs recettes budgétaires et contribuent à financer des investissements publics. Dans un contexte économique difficile, il est essentiel d'apporter aux élus les compétences pour les aider à prendre les bonnes décisions en matière de gestion forestière et de commercialisation des bois.



### Objectifs

- **Former les élus** pour qu'ils fassent des choix garantissant tant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts communales que la production de valeur ajoutée en région.
- **Comprendre et échanger** avec les agents de l'ONF autour de ces pratiques.

### Thèmes des formations

#### Les pratiques de l'affouage et de la cession dans la gestion de la forêt communale :

- Présentation des évolutions réglementaires, du rôle et des responsabilités des élus, de la prise en compte des enjeux sylvicoles, de la pratique de l'affouage et de la cession dans le cadre d'une gestion durable.

#### Elus, forêt, bois : les essentiels pour agir :

- Présentation des choix politiques que doivent formuler annuellement les élus des communes propriétaires d'une forêt pour permettre la mise en œuvre d'une sylviculture dynamique et favoriser la valorisation locale de la ressource dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle.

**En 2014, 18 formations ont été dispensées pour 487 participants représentant 330 communes.**

Documents pédagogiques diffusés :

- livret aménagement
- livret commercialisation
- livret affouage
- guide qualité des exploitations
- guide biodiversité
- guide travaux en forêt
- guide affouage
- guide amélioration de la forêt communale

Cette action reçoit le concours financier de Fonds Européen



Fonds européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



# Le bois énergie et transition énergétique

Fin 2014, la Franche-Comté compte **438 chaufferies collectives d'une puissance cumulée de plus de 116,2 MW et consommant 134 600 tonnes par an de plaquettes**. À celles-ci devraient s'ajouter prochainement des projets urbains et industriels de forte puissance. En Franche-Comté, la structuration de la demande est largement amorcée.

Le développement de ce tissu de chaufferies s'explique par l'abondante ressource forestière comtoise. Il s'agit de l'un des principaux leviers régionaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'engager dans l'économie de la transition énergétique.

Le réseau des Communes forestières propose l'accompagnement nécessaire aux collectivités pour qu'elles puissent s'investir pleinement dans ces enjeux, à la fois en tant que détentrices de la ressource mais aussi en tant que porteurs de projet. Cet intérêt grandissant engendre une forte demande d'accompagnement. La problématique étant complexe à aborder, les porteurs de projet, que ce soit lors de la définition d'une stratégie territoriale ou lors de la réalisation d'investissement, recherchent des interlocuteurs pour les conseiller et les accompagner.



**LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE EN FRANCHE-COMTÉ**  
Structuration de la filière au 31 décembre 2014  
Etat des Plans d'approvisionnement territoriaux



Depuis 2010, cela se traduit par la mise en œuvre de quatre actions :

- l'accompagnement des projets d'installation de chaufferie ou de hangar de stockage en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs de la filière,
- la proposition d'une gestion adaptée aux objectifs des maîtres d'ouvrage,
- l'élaboration de Plans d'approvisionnement territoriaux (PAT) apportant un regard sur le potentiel de développement de la filière bois énergie d'un territoire, en mettant en adéquation la ressource disponible en forêt et les besoins actuels et futurs.
- Les Communes forestières participent également aux travaux des territoires concernant leurs Plans climat énergie territorial, afin d'intégrer efficacement la forêt et le bois dans leur stratégie de lutte contre les changements climatiques

Cette action est financée par :



## Le développement des territoires par la forêt et les programmes LEADER

Les Communes forestières de Franche-Comté accompagnent les territoires vers une meilleure prise en compte de la forêt dans leur stratégie de développement local. Elles appuient des démarches allant de la charte forestières de territoire à l'inscription de volets forestiers dans différents outils (Scot, PLU/PLUi, PCET, charte de territoire, LEADER...).



Fin 2014, avec le lancement du programme de développement rural 2014-2020 cadrant l'affectation du fonds européen FEADER, les territoires ont été invités à se porter candidats à un programme LEADER pour engager des actions de développement rural. La Région a mis en avant, dans son appel à projet, l'importance de la forêt et de la filière bois, et la nécessité de les prendre en compte. Les Communes forestières partie prenante de la démarche, ont accompagné les pays candidats : **Doubs Central, Loue-Lison, Dolois, Haute Vallée de l'Ain, Lédonien, Revermont, Sept rivières, Vosges Comtoises** (Vosges saônoises et Communautés de Communes de la Haute-Savoire et du Pays sous Vosgien), **Vesoul - Val de Saône**, et **PNR du Haut-Jura**.

### Un exemple : la politique forestière du PNR du Haut-Jura :

Depuis de nombreuses années, le PNR du Haut Jura mène une politique volontariste pour faire de la forêt un véritable levier de développement de son territoire, notamment via son programme LEADER. Les années 2014 et 2015 ont été l'occasion de faire le bilan de la politique mise en œuvre et de définir les nouvelles orientations sur lesquelles les élus souhaitent travailler.

En se donnant pour perspective un « **horizon 2022 : de la forêt au bois** », le PNR du Haut-Jura a défini trois grandes orientations pour cadrer son action.

#### ORIENTATION 1 : Pérenniser le potentiel de production dans sa diversité.

- Anticiper les déséquilibres.
- Appuyer les démarches en faveur d'une mobilisation durable de la ressource.

*Exemple d'action pressentie* : « Expérimenter des solutions de gestion et de commercialisation concertées en forêt publique », en proposant aux élus des communes forestières un modèle pluriannuel de gestion-commercialisation adapté à une sylviculture durable et aux besoins des acteurs de la filière.

#### ORIENTATION 2 : Mettre en avant le potentiel des activités économiques.

- Promouvoir l'utilisation du bois en circuit court.
- Accompagner la production de valeur ajoutée dans les entreprises.

*Exemple d'action pressentie* : « Conforter les entreprises de travaux forestiers », notamment en développant des engagements pluriannuels de prestations et l'engagement des entreprises dans des démarches qualité.

#### ORIENTATION 3 : Développer la culture bois du territoire et fédérer les acteurs.

- Faire des métiers de la forêt et du bois un atout de marketing territorial
- Développer des outils de concertation

*Exemple d'action pressentie* : « Promouvoir la ressource forestière, les savoir-faire des entreprises et les produits bois », par exemple en développant des produits touristiques liées à la forêt et au bois et valorisant des réalisations sur le territoire du Parc.



Cette action est financée par :





## Modèle de gestion

Courant 2014, l'Union régionale des Communes forestières a conduit, dans le cadre du Réseau Rural Régional, et en partenariat avec l'ONF, une expérimentation visant à mieux lier les décisions des conseils municipaux sur la gestion forestière, la commercialisation des bois et l'approvisionnement des transformateurs avec les dynamiques de développement territoriales.

Pour atteindre cet objectif, les Communes forestières et l'ONF expérimentent un modèle pluriannuel de gestion - commercialisation adapté aux communes et aux divers peuplements forestiers. Construit sur une approche gagnant-gagnant (pour le patrimoine forestier communal, pour la commune, pour l'ONF, pour les entreprises de travaux forestiers et pour les transformateurs implantés dans le massif), le modèle utilise de façon judicieuse les modes de commercialisation de l'ONF (vente de bois sur pied et vente de bois façonné en adjudications, vente en contrats d'approvisionnement) pour éviter les invendus et écouler l'ensemble des produits bois récoltés vers les transformateurs.

Les trois territoires de cette expérimentation ont été sélectionnés par un appel à manifestation d'intérêt envoyé fin 2013 aux territoires ruraux de Franche-Comté (communauté de communes, pays, PETR et PNR).

Territoires et communes retenues :

- Communauté de communes des Hauts du Val de Saône : communes de Blondfontaine, Semmadon et Villars-le-Pautel,
- Communauté de Communes Jura Nord : communes de La Barre, Gendrey et Ranchot,
- Pays du Revermont : communes de Montigny-les-Arsures, Poligny et Tourmont.

Sur une période de trois ans, ce modèle liant la sylviculture à la commercialisation des coupes de bois doit permettre aux élus :

- de mieux comprendre les marges pour progresser, c'est-à-dire de passer d'un modèle essentiellement basé sur une sylviculture conduite à partir de ventes sur pied, rythmées par l'exploitation des acheteurs, à une sylviculture conduite à partir de ventes façonnées, rythmée par les cadencements des contrats d'approvisionnement conclus avec les transformateurs ;
- de tendre vers une sylviculture dynamique et durable reposant sur le modèle bois façonné ; l'exploitation des bois et leur commercialisation étant essentielles pour tenir le cycle sylvicole ;
- de mieux s'engager dans les dynamiques territoriales renforçant le lien entre les producteurs de bois, les entreprises de travaux forestiers et les transformateurs locaux.

Sur la base d'un bilan de l'aménagement forestier, chaque commission a défini une stratégie de commercialisation des bois.

Pour la première année de l'expérimentation, cela se traduit par exemple par :

- l'engagement par l'ONF de l'expérimentation d'un contrat d'approvisionnement sur le chêne ;
- des engagements pluriannuels dans des ventes groupées de bois par contrats d'approvisionnement de hêtre, de résineux et de produits de trituration ; associés à des contrats de prestations (marchés à bons de commande annuels ou de 3 ans) passés avec des entreprises de travaux forestiers pour leur apporter de la lisibilité sur leur activité.
- des évolutions dans l'organisation de l'affouage pour répondre aux diverses attentes.



Cette action reçoit le concours de Fonds Européen



Fonds européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



## Le programme 100 constructions publiques en bois local

Les constructions en Franche-Comté :

Au travers du programme « 100 constructions publiques en bois local », le réseau des Communes forestières accompagne les collectivités qui s'engagent dans un projet public de construction, de réhabilitation, d'extension ou d'ameublement en bois local.



Huit projets labellisés 100 constructions voient le jour :

- la Maison des Familles implantée à côté de l'Hôpital Minjot à Besançon. Cette construction est portée par l'Association Semons l'Espoir,
- le groupe scolaire construit à Amancey par le Syndicat intercommunal à vocation unique du RPI de l'école d'Amancey,
- la salle audiovisuelle du Collège Val de Rosemont à Giromagny construite par le Département du Territoire de Belfort,
- l'équipement scolaire et périscolaire construit par la commune de Jougney,
- la crèche multi-accueil et le relais d'assistante maternelle portés par la commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux,
- les habitats légers de Loisirs construits par la Commune de Fonceine-le-Haut dans le camping municipal,
- le local commercial porté par la commune de Longchaumois,
- la plateforme de stockage de bois déchiqueté aménagé par le Syndicat Mixte du canton de Morez.



### Du mobilier en bois local :

Afin d'équiper la médiathèque, implantée dans sa nouvelle maison des services, la Communauté de communes des Hauts du Val de Saône a décidé de faire fabriquer son mobilier (banque d'accueil, bibliothèques, chariots, bacs de rangement, armoires, tables...) avec du bois local. La commune de Blondefontaine avait un lot de bois d'œuvre façonné répondant aux besoins du projet. Elle en a demandé la délivrance à l'ONF puis a passé une convention de mise à disposition avec la Communauté de communes. Cette dernière a pris en charge le transport des grumes et leur sciage ; puis a lancé un marché pour le séchage du bois, la conception, la réalisation et la livraison du mobilier. Elle a retenu Joël BERGEY, ébéniste à la Roche-Morey. Au final, le bois utilisé a parcouru une distance de 47 Km entre la forêt communale, l'atelier de l'ébéniste et la médiathèque.

Fort de leur expérience liée au programme 100 constructions publiques en bois local, les Communes forestières ont accompagné la Communauté de communes dans cette démarche. Ce projet a reçu le soutien financier de la DRAC (40 %) et du Département de Haute-Saône (20 %).

En comparant le coût de cette opération à celui proposé par un fournisseur de mobilier, la valorisation de bois locaux a permis de réaliser une économie de 15 %.

Une collaboration étroite s'est installée entre le scieur et l'ébéniste pour produire les sciages garantissant la qualité des produits attendus.

Ce projet, qui respecte le cadre réglementaire, a rendu conforme le mobilier aux exigences des médiathèques (modularité, fonctionnalité, sécurité...).



Cette action est financée par :



## La filière forêt-bois

### Gouvernance Communes forestières - ONF :

En 2014, suite au départ du Directeur territorial de l'ONF Franche-Comté, la commission régionale de la forêt communale et le comité régional des ventes, instances de gouvernance regroupant le réseau des Communes forestières et l'ONF, ne se sont réunis qu'à deux reprises.

Sujets abordés en Comité régional des ventes :

- le suivi des ventes feuillues et résineuses,
- le suivi des contrats d'approvisionnement (résineux, hêtre, trituration résineuse et trituration feuillue),
- les rencontres avec les représentants des scieurs feuillus et résineux,
- la levée des sangles d'épicéa en forêt communale,
- le traitement des grumes résineuses sur la place de dépôt au printemps contre la pique,
- la construction publique en bois local issu de la forêt communale.

Sujets abordés en Commission régionale de la forêt communale :

- le renouvellement des élus des conseils municipaux,
- la loi d'avenir de l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt,
- le volet forestier du programme européen FEADER 2014-2020,
- l'organisation de l'ONF en région.

### Comité d'orientation forêt-bois :

Le réseau des Communes forestières participe au Comité d'orientation Forêt-Bois de Franche-Comté qui regroupe les organisations de la production forestière. Ce comité a été créé pour porter une parole unifiée de la production forestière vis-à-vis de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'interprofession... En 2014, le Comité s'est réuni trois fois.

Il a abordé les sujets suivants :

- la communication engagée par les coopératives forestières,
- le programme d'actions porté en 2014 par les acteurs de la production forestière pour accéder aux financements de l'Etat, de l'ADEME, de la Région et des départements,
- l'évolution de la conférence filière,
- l'élaboration du programme FEADER 2014-2020 et de sa maquette financière,
- les schémas régionaux Climat, Air, Energie et de Cohérence écologique,
- la journée internationale de la forêt,
- la loi d'avenir de l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt,
- la création d'un fonds de reboisement,
- la centrale de cogénération de Novillars et son plan d'approvisionnement,
- l'organisation de l'ADIB et la place des acteurs de la production forestière,
- la préparation d'une rencontre avec le Préfet de Région,
- la commercialisation des bois...



#### **Association du Doubs**

Président : Christian COUTAL  
Chargé de mission : Grégory DEZ  
Assistante : Gaëlle MESNIER  
Maison de la Forêt et du Bois  
20 rue François Villon  
25041 BESANÇON Cedex  
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44  
doubs@communesforestieres.org

#### **Association de la Haute-Saône**

Président : Jacky FAVRET  
Chargé de mission : Mikaël POISSONNET  
Assistante : Evelyne REVEILLON  
73 avenue Aristide BRIAND  
70000 VESOUL  
Tél. : 03.84.97.11.96  
Fax : 03.84.97.11.91  
hautesaone@communesforestieres.org

#### **Association du Jura**

Président : Michel BOURGEOIS  
Chargée de mission : Leslie CONSTANTIN  
Assistante : Anne-Lise MINSBERGHE  
269 rue du Château d'Eau – BP 80013  
39001 LONS-LE-SAUNIER Cedex  
Tél. : 03.84.86.07.07  
Fax : 03.84.47.07.31  
contact39@communesforestieres.org

#### **Association du Territoire de Belfort**

Présidente : Emmanuelle ALLEMANN  
Chargé de mission : Mikaël POISSONNET  
Assistante : Evelyne REVEILLON  
Mairie de GIROMAGNY  
28 Grande Rue  
90200 GIROMAGNY  
Tél. : 03.84.97.11.96  
Fax : 03.84.97.11.91  
territoiredebelfort@communesforestieres.org

#### **Union régionale de Franche-Comté**

Président : Jacky FAVRET  
Directeur : Rémi CHAMBAUD  
Assistante : Gaëlle MESNIER  
Réfèrent bois énergie : Grégory DEZ  
Réfèrent démarches territoriales : Mikaël POISSONNET  
Réfèrent formation : Leslie CONSTANTIN  
Maison de la Forêt et du Bois  
20 rue François Villon  
25041 BESANÇON Cedex  
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44  
franche-comte@communesforestieres.org

#### **Fédération Nationale**

Président : Dominique JARLIER  
13 rue du Général BERTRAND  
75007 PARIS  
Tél. : 01.45.67.47.98 - Fax : 01.45.67.25.99  
federation@communesforestieres.org  
www.fncofor.fr

